

Casablanca, le 4 juillet 2016

Communiqué de Presse Association Professionnelle des Cimentiers (APC)

Engagement des cimentiers dans la valorisation des déchets locaux

De par ses caractéristiques intrinsèques, le four de cimenterie présente des avantages reconnus à l'échelle internationale pour la valorisation des déchets. En effet, la température élevée (1450°C), le temps de séjour des gaz assurent une destruction totale des molécules polluantes, sans impact sur les émissions et sans résidu ultime.

Les cimentiers marocains sont engagés depuis 2002 dans la valorisation des déchets locaux et ont valorisé en 2015 plus de 500.000 tonnes.

Ces engagements permettent également aux cimentiers marocains d'accompagner la stratégie nationale de valorisation des déchets, tout en contribuant à :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES),
- minimiser la quantité de déchets enfouis en décharge tout en réduisant la pollution des sols et nappes phréatiques par des lixiviats,
- préserver les ressources naturelles,
- réduire la dépendance énergétique du pays,
- améliorer la balance commerciale du pays tout en préservant les réserves en devises,
- améliorer la compétitivité à l'export.

Le défi actuel de la profession cimentière réside dans la mise en place de plates formes de fabrication de combustibles alternatifs (RDF) à partir de déchets ménagers locaux. C'est ainsi que plusieurs projets sont en cours à Rabat, Marrakech et Béni Mellal, dans l'objectif de contribuer à une alternative durable à ce type de déchets.

Qu'est-ce que les RDF ?

Les RDF (combustibles solides de récupération) sont un combustible préparé à partir de déchets banals destinés à être valorisés énergétiquement dans les fours de cimenteries ou autres installations thermiques. Ils sont issus des refus des centres de tri des déchets banals (papier, carton, textiles, bois et plastique) et résultent d'une préparation en plusieurs étapes : tri, broyage, homogénéisation, bio-séchage et enfin conditionnement pour produire un combustible alternatif de qualité.

Du fait de leur pouvoir calorifique intéressant, les RDF sont largement utilisés en Europe et dans le monde. Au niveau international, les RDF circulent librement entre pays, dans le cadre de la Convention de Bâle.

A titre d'exemple, en 2015, un demi million de tonnes de RDF ont été importées par les Pays Bas, l'Allemagne et la Suède à partir du Royaume-Uni. Globalement, le secteur cimentier européen consomme annuellement 3,5 millions de tonnes de RDF.

Pourquoi importer ?

En l'absence de production locale de RDF et en attendant la mise en service des plates formes en projet, les cimentiers ont recours à l'importation de RDF pour le développement du savoir-faire local, l'adaptation du dispositif technique, la montée en régime des cimenteries en vue de valoriser les RDF issus des déchets ménagers locaux.

Processus d'importation

Au Maroc, l'importation des RDF est également cadrée par la Convention de Bâle, régissant le mouvement transfrontalier de déchets. Cette convention impose un consentement préalable des autorités environnementales des pays importateurs et exportateurs, sur la base de dossiers de notifications étayés. En outre, des dispositions obligatoires supplémentaires ont été mises en place, à l'initiative du Ministère délégué en charge de l'Environnement et de l'Association Professionnelle des Cimentiers (APC), dans le cadre d'une Convention signée entre les deux parties. Ainsi, chaque mouvement de RDF fait l'objet de contrôle qualité et ce, à plusieurs stades :

- lors de l'instruction du dossier de notification,
- avant le chargement du RDF au port d'origine,
- lors des opérations de chargement,
- à l'arrivée des RDF au port marocain,
- à l'arrivée des RDF à la cimenterie,
- au moment du démarrage de la valorisation.

Une fois les contrôles ci-dessus accomplis et conformes, le démarrage de la valorisation s'effectue en présence d'inspecteurs du Ministère de l'Environnement et des laboratoires LPEE (Laboratoire Public d'Etudes et d'Essais) et LNE (Laboratoire National de l'Environnement) pour confirmer que cette valorisation ne génère pas de nuisances sur l'environnement.

Tous les efforts déployés jusqu'à présent par l'APC s'inscrivent dans la préservation de l'environnement et de l'intérêt du développement durable du pays, en conformité avec la réglementation en vigueur. En témoigne la campagne nationale actuelle de ramassage et d'élimination des sacs plastiques initiée entre l'APC et les pouvoirs publics dans le sillage de la COP 22.